



## Changement de statut d'une etudiante etrangere

-----  
Par Visiteur

Je suis étudiante américaine séjournant en France (rouen) depuis 2007. Je prends des cours français à la fac (DELF) et j'ai un diplôme (Master) dans l'éducation spécialisée d'une université américaine. Mon titre de séjour est valide jusqu'à fin octobre 2009.

Je voudrais ouvrir une entreprise individuelle qui fournit des services éducatifs aux enfants autistes à domicile. Je suis actuellement employé ici en France dans ce type de travail mais pas à plein temps. J'ai été offert un CDI avec une association (à temps partiel) pour le même type de travail.

Je voudrais changer mon statut de étudiant à commerçant ainsi je peux devenir une auto-entrepreneur ET accepter la poste avec l'association. Est-il possible en même temps ?

Si oui, quels sont les papiers administratifs nécessaires pour le dossier de changement de statut étudiant-commerçant à déposer à la préfecture?

Merci!

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

En fait votre problème est double.

En effet, si vous souhaitez être salarié dans l'association vous devez solliciter une carte de séjour temporaire mention salariée et la délivrance de cette dernière est soumise à certaines conditions et la situation de l'emploi peut vous être opposée.

Si vous souhaitez devenir auto entrepreneur étant donné que votre activité est une activité de prestation de service (donc ce n'est pas une activité commerciale), vous devez solliciter une carte de séjour portant la mention de votre activité, étant donné que l'exercice de cette activité professionnelle n'est pas soumise à autorisation et vous devez pour cela justifier que vous pouvez vivre de vos seules ressources.

De ce fait, étant donné que vous ne pouvez cumuler les titres de séjour vous devez malheureusement faire un choix.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

"Si vous souhaitez devenir auto entrepreneur étant donné que votre activité est une activité de prestation de service (donc ce n'est pas une activité commerciale), vous devez solliciter une carte de séjour portant la mention de votre activité, étant donné que l'exercice de cette activité professionnelle n'est pas soumise à autorisation et vous devez pour cela justifier que vous pouvez vivre de vos seules ressources."

Si je demande une cds "educatrice specialisee" (en tant que AE) est-ce qu'est-il impossible que je travaille en tant que salarié ? Comment justifier mes ressources ? avec des contrats des clients? bulletins de salaire?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je demande une cds "educatrice specialisee" (en tant que AE) est-ce qu'est-il impossible que je travaille en tant que salarié ?

Je ne comprends pas vous souhaitez devenir assistante d'éducation ou bien éducatrice spécialisée car ce sont deux

choses différentes.

La première fonction ne peut en aucun cas être exercée en CDI (ce sont des CDD renouvelables) et la seconde est soumise à la réussite d'un concours national.

Par ailleurs, qu'entendez vous par CDS?

Cordialement